



DOMAINES - Groupe de travail du 24 novembre 2005

DES PROMESSES EN L'AIR MAIS TOUJOURS RIEN POUR DONNER ENVIE DE PARTIR !

Après trois groupes de travail avec les organisations syndicales nationales, les discussions sur l'avenir des Domaines sont arrivées au bout d'un cycle. La délégation de la DGI menée par M. Mazauric accompagné de Mme Chrysanthe (DGCP), est visiblement arrivée au bout de son mandat : expliquer la mise en œuvre de l'annonce des ministres lors du CTPM du 7 juillet dernier.

Sur les missions, objet de la réunion, le transfert des Domaines continue à faire douter de la pérennité de toutes les activités. Le rattachement à la DGCP étant essentiellement motivé par la « dynamisation » des ventes immobilières des biens de l'Etat. Jamais, l'administration n'aura été convaincante sur les « synergies » avec les collectivités locales ni sur l'indépendance nécessaire face aux politiques qui sont le public privilégié de la DGCP.

A l'inverse, notre demande de généraliser le Service Foncier (décret 67) a été repoussé au prétexte que le « transfert doit être neutre » au regard des missions !

Sur les services et sur les résidences, et selon le même principe de neutralité, la plupart des situations atypiques (quand les compétences géographiques des DSF et TPG ne sont pas les mêmes) devraient être maintenues.

Le SNUI a demandé que les ministres témoignent de leur volonté de pérenniser les Domaines en prenant l'engagement de maintenir toutes les missions, toutes les structures et tous les emplois budgétaires pour une période significative (au moins dix ans après le transfert).

En clair, cela interdirait toute fermeture d'implantation, toute suppression d'emploi par n'importe quel TPG. Ce serait un signe fort allant dans le sens de la sauvegarde des missions, mais pour autant, le développement des Domaines ne serait pas figé à la DGCP. Pour les agents, cela constituerait un point de garantie dans un environnement professionnel fortement perturbé.

Le SNUI, avec la FDSU, portera cette exigence auprès des ministres lors du CTPM du 16 décembre.

Par ailleurs, un courrier intersyndical est en cours de finalisation pour interpellier les ministres sur leur décision de transférer les Domaines à la DGCP.

Sur les liens avec les autres services (à la DGI et à la DGCP), selon la fiche présentée lors de la réunion du 24 novembre, l'administration prend acte de la nécessité du lien avec les CH, le cadastre, les FI, etc ...

De manière caricaturale, la DG écrit que c'est un sujet, qu'il faudrait bien s'en préoccuper et que tout cela est global : cela rappelle durement les difficultés dans le partage d'informations entre les 2 administrations.

Dès l'annonce du transfert, le SNUI avait pointé ce problème. Il ne sera visiblement pas résolu avant le 1^{er} janvier 2007 par une quelconque refonte des logiciels nécessaires aux Domaines. Un groupe d'utilisateurs sera réuni pour trier les applications en fonction de leur degré d'utilité ...

Aucun calendrier de migration des outils informatiques n'a été donné au motif qu'il n'est pas prêt.

Une précision a été donnée sur la DNID dont les agents perdent au passage les mêmes droits que les autres domanistes (ex choix individuel Artt, CF compte rendu des réunions précédentes) : les agents DNID chargés de missions informatiques font partie du périmètre fonctionnel de transfert.

Pour les agents, plusieurs points négatifs sont restés bloqués (pas d'IFDD à la CP, fin du choix individuel d'Artt, ...), d'autres sont imprécis malgré nos demandes répétées de clarification. Il en va ainsi des derniers arbitrages concernant le périmètre des missions transférées.

Les agents chargés des **cités administratives** seront-ils finalement concernés ? L'administration après avoir hésité (car cela ne vise pas tellement la vente des biens immobiliers de l'Etat), pourrait faire tomber le couperet dans le sens du départ à la CP. La décision sera prise par les ministres.

Les agents **des services de Direction** font partie du périmètre mais peuvent difficilement y échapper autrement qu'en obtenant une mutation dans un autre service. La DG a refusé d'apporter, en séance, de solution concrète qui aurait engagé chaque DSF à garder les agents qui ne souhaitent pas partir.

La demande du SNUI de connaître **la date limite** que se fixe l'administration pour informer chaque agent s'il est oui ou non dans le périmètre a conduit la DG à reconnaître qu'elle n'avait pas fixé cette date. Rien ne garantit, donc, qu'un agent ne sera pas désigné pour partir après la clôture des demandes de mutation (mi janvier 2006).

Par ailleurs, des questions en suspens depuis les précédentes réunions n'ont toujours pas de réponses concrètes.

Les taux de promotions (notamment de fin de carrière) à la DGCP ne sont « garantis » que par la promesse de « tendre vers l'objectif de les maintenir » !

Comment ? Dans quels volumes ? La réponse est certes difficile à imaginer mais c'est pour cela qu'elle est importante. A défaut, les principes, comme les promesses n'engagent que ceux qui les croient ...

A la DGI, les Domaines connaissent, toujours, des évolutions qui ont des conséquences pour les agents y travaillant encore. Dans les **pôles GPP**, récemment mis en place, des agents ne touchent toujours pas leurs IFDD. La DGI, bien avant la DGCP, doit réparer cette injustice.

La dématérialisation du BOAD (en remplacement du support papier) est décidée contre l'avis des représentants du personnel et des agents et met en péril leur situation. Le SNUI redoute que cette mauvaise nouvelle soit annoncée au CTPC « suppressions d'emplois » du 6 décembre aux agents concernés par l'édition du BOAD.

La récente volonté politique de renforcer **les textes réglementaires** régissant les Domaines (essentiellement la politique immobilière de l'Etat) est à l'œuvre sans que l'on puisse dire aujourd'hui en quoi c'est un argument pour le transfert à la DGCP.

Fondamentalement, ce dernier groupe de travail avant les arbitrages des Ministres, a été l'occasion d'une explication franche entre la DG et le SNUI sur un point de désaccord profond. Nous n'accepterons jamais que l'administration enferme toute une communauté professionnelle, constituée d'hommes et de femmes libres de leurs choix personnels, dans le but avoué de transférer les missions avec les agents sans que chacun ait pu exprimer son envie de rester ou de partir.

Soyons clairs : la DG s'est engagée à ce que la gestion des agents continue à être assurée par la DGI jusqu'au terme de la période transitoire (ou pendant ce temps l'option personnelle pour la CP). Oui, les agents continueront à être payés, gérés et défendus dans les règles de la DGI. Mais dès le 1^{er} janvier 2007, tous ceux pris dans le périmètre fonctionnel (y compris détachés et ALD) vivront géographiquement et hiérarchiquement à la DGCP. Ils devront ainsi s'accommoder du régime Artt de la DGCP.

Mais, dire cela, n'enlève rien à l'analyse du SNUI selon laquelle tous ceux qui n'ont pas envie d'aller définitivement ou temporairement à la DGCP doivent déposer une demande de mutation avant mi-janvier 2006.

Cela n'arrange sans doute pas la DG que nous disions cela. Mais c'est vrai et dans l'intérêt des agents, nous continuerons à le dire.

Quant à l'envie de partir, elle a fait l'objet de nombreuses interventions croisées des organisations syndicales. Rien n'est venu. C'est la responsabilité des Ministres d'en tirer les conclusions sur le transfert des Domaines. Cette annonce faisait partie d'un tout lors du CTPM du 7 juillet, la réaction des agents fera partie d'un tout aussi le 29 novembre lors de la grève et de la manifestation nationale.

Les discussions avec la DGI ne reprendront donc qu'après le CTPM du 16 décembre.

Paris le 25 Novembre 2005